

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Présidence : Nicolas Walder

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Aebi, Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Nobs, conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler et Vaucher, conseillères municipales.

MM. Barasab, Baertschi, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Prod'hom, Schmutz, Voignier, Walder et Vout, conseillers municipaux

Excusé(e)s : Mme Wermeille
M.M. Barthassat, Paparou et Richard

Le Président ouvre la séance à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un "plan guide" et d'une Charte d'aménagement des quartiers Est de Carouge situés entre la moraine de Pinchat, l'Arve, le Vieux-Carouge et la rue de la Fontenette **116-2009 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude permettant de définir "l'état des lieux/étude parkings et places de stationnement à Carouge" **119-2009 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la mise en place du programme d'assainissement du bruit routier du réseau communal **114-2010 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'organisation d'un concours en procédure ouverte, au crédit d'étude pour la surélévation de la partie primaire et la réorganisation de l'école des Promenades ainsi qu'à l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment **122-2010 P**
9. Proposition du Conseil administratif relative à l'organisation d'un concours en procédure sur invitation et au crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment communal destiné à accueillir les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches ainsi que de nouveaux locaux de musique et de sociétés **123-2010 P**
10. Projets de délibérations
11. Propositions individuelles
12. Motions
13. Résolutions
14. Questions

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2010

Mme Molinari estime que la dernière phrase de la page 14 qui se termine en page 15 ne correspond pas à ce qu'elle avait dit puisqu'il est écrit : "*elle trouve que la discussion d'aujourd'hui est très intéressante parce que nous intervenons toujours un peu trop tard sur les projets*". Or elle n'est pas intéressante parce que nous intervenons trop tard sur les projets et elle demande la correction suivante : "*elle trouve que la discussion d'aujourd'hui est très intéressante, cependant, les débats avec tous les documents ont souvent lieu tardivement*".

Le procès-verbal amendé est approuvé à l'unanimité

Avant de passer à la prestation de serment de M. Voignier, le Président remercie sincèrement Mme Jacqueline Pillonel qui a eu la gentillesse de venir ce soir pour nous dire au revoir. Elle a siégé dans ce Conseil municipal depuis 2007 et il a eu grand plaisir à siéger au bureau avec elle l'année passée pour assister M. Buchs dans son travail. Il conclut par ces paroles : *merci Jacqueline, même si tu nous quittes trop tôt, tout le monde se souviendra des trois années où tu auras travaillé pour Carouge, avec les carougeois*. En remerciement, il lui remet un cadeau et un bouquet de fleurs. (Applaudissements)

Prestation de serment de M. Alain VOIGNIER

Ainsi que cela a été indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2010, Mme Jacqueline Pillonel a démissionné de son poste de Conseillère municipale avec effet immédiat par lettre du 3 janvier 2010, celle-ci a été lue lors du Conseil municipal du 21 janvier 2010. Il convient donc de pourvoir à son remplacement par M. Alain Voignier.

Conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que "*en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement*", il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever. Conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal, le Président lit la formule du serment : "*Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal*". M. Alain Voignier lève la main droite et répond par les mots : "*je le jure*". Le Président prend acte de son serment, lui souhaite la bienvenue et prie l'assistance de s'asseoir. Il remet ensuite un bouquet de fleurs au nouvel élu. (Applaudissements)

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Aebi :

1. La première communication concerne une invitation du Conseil administratif pour la journée Portes Ouvertes au centre du Val d'Arve qui aura lieu le samedi 17 avril 2010 de 11h00 à 16h00. Celle-ci a pour but de marquer l'événement du 10^{ème} anniversaire de la construction de ce centre et toute la population sera invitée. Les différents services communaux et de sécurité présenteront leurs activités aux habitants et des concours sont prévus. Des informations détaillées paraîtront dans le journal "Carouge", un tout ménage sera distribué dans les boîtes aux lettres et des affiches seront posées sur les camions de la voirie.

2. La deuxième communication concerne une manifestation du W.W.F. auquel participe chaque année la Ville de Genève et qui consiste à éteindre les illuminations de la Ville pendant une heure, celle-ci se déroulera le 27 mars de 20h30 à 21h30. La Ville éteindra le Jet d'eau, les lumières illuminant la rade et quelques bâtiments officiels de la Ville. Le Conseil

administratif a l'intention de s'associer à cette manifestation, ceci d'autant plus que certaines sous-stations de S.I.G. seront coupées. Il n'a pas encore été décidé des endroits qui seront éteints, mais ce jour là, pendant 1 heure il n'y aura presque plus de lumière dans les rues de Carouge. Toutefois, il nous rassure sur le fait que les habitants pourront toujours cheminer à la lumière des lampadaires.

3. La troisième communication consiste à répondre à M. Montessuit suite à sa question pour le journal "Carouge" et, à savoir quel était le lien entre le "O" et le "U". Les concepteurs ont expliqué que c'est un élément graphique qui dynamise le logo et lui donne un aspect moins plat. Ils souhaitent, par ailleurs, symboliser le lien entre la Ville de Carouge et ses administrés. Le choix de la minuscule et la ligature exprime une volonté de proximité entre les autorités de Carouge et sa population comme s'il s'agissait d'un citoyen qui avait écrit lui-même le nom de sa Ville.

4. La quatrième communication consiste à répondre à M. Baertschi qui attirait notre attention sur la dimension historique de la plaque des Fonderies carougeoises qui se trouvait au bas de la rue de la Filature et que nous avons remplacée par un modèle contemporain. Elle a été préservée et comme il en avait deux, une a été donnée aux archives et l'autre est au service TVE.

5. La cinquième communication concerne la question de M. Vout sur le parking en face du Boulodrome où il avait vu des jeunes en vélomoteur s'arrêtant en uniforme pour verbaliser les véhicules parkés. Il n'y a que les APM qui sont en droit de verbaliser sur le domaine public. Par contre, sur les parkings privés, des sociétés peuvent être engagées pour dénoncer des véhicules avec une procédure qui part via la gendarmerie.

6. La sixième communication répond à M. Schmutz au sujet de la puanteur sur le plateau de Pinchat. Le problème provient d'un terrain qui se situe sur la commune de Veyrier. Cela dit cela ne change rien puisque les odeurs viennent aussi sur notre territoire. Selon les explications du Département, c'est un essai et des navets ont été plantés dans le but de fertiliser la terre, on les laisse pourrir sur le champ pour les enlever fin février, début mars. C'est un test non concluant dont nous en subissons tous les conséquences, même au-delà de notre frontière et nous avons reçu passablement d'appels de citoyens mécontents. Le Conseil administratif va intervenir afin que cela ne se reproduise pas sur notre territoire, ni sur le limitrophe.

M. Schmutz remercie M. Aebi pour ses investigations.

Communications de M. Nobs

1. Il a une communication qui concerne la fermeture de voiries sur le territoire de la Commune de Troinex. Nous avons reçu en date du 1^{er} février 2010, une lettre de l'association des habitants de Troinex qui nous remettait une copie de la pétition qu'ils ont adressée à M. Yvan Slatkine, Président de la commission des pétitions du Grand Conseil. Celle-ci vise à faire cesser cette démarche dans les plus brefs délais. C'est un document de plus que nous avons dans le cadre des problèmes liés aux décisions prises par les Autorités de Troinex sur leur territoire.

Communications de Mme De Haller

1. Elle a le plaisir de nous informer de l'ouverture du CIAP (centre d'information pour l'accueil de la petite enfance) le 1^{er} mars 2010 au 25 av. Vibert. Les parents qui habitent ou travaillent à Carouge pourront y inscrire leurs enfants, tant dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Carouge que pour l'accueil familial de jour. Les informations sur ce nouveau service offert par notre Commune ont été largement diffusées et figurent également sur le site internet communal. Le Conseil administratif s'était engagé pour que les inscriptions soient déjà assurées de manière centralisées pour la rentrée 2010 et elle se réjouit que ce pari soit tenu même si le délai de mise en œuvre a été extrêmement bref. Le CIAPP

sera opérationnel dans de bonnes conditions ces prochains mois et les travaux d'aménagements des locaux et certains aspects administratifs vont être finalisés.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président à une communication à faire sous forme de mea culpa. Lors du dernier Conseil municipal, le groupe démocrate chrétien souhaitait amender une motion et, dans le doute, nous nous sommes abstenus mais suite à une demande du Secrétaire Général auprès de la Surveillance des Communes, il a été confirmé que l'amendement d'une motion ou d'une résolution est possible.

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

4. PETITIONS

Deux pétitions reviennent après examen en commission :

1) Transit des camions

Cette pétition a été prise en considération le 8 octobre 2009 et renvoyée en commission des pétitions, celle-ci s'est réunie le 21 janvier 2010 et le rapport a été établi par Mme Budry.

Mme Budry n'a rien à ajouter à son rapport mais elle souhaite expliquer que les membres de la commission sont bien conscient de l'extrême complexité des problèmes de circulation sur ce périmètre et que la panoplie des restrictions est très limitée.

Il ressort de cette commission que les commissaires se sont mis d'accord pour demander au Conseil administratif d'étudier le plus rapidement possible les pistes suivantes :

- *Contrôles intensifiés du 30 km/h dans le périmètre.*
- *Interdiction du passage de nuit.*
- *Négocier avec la Migros pour que les camions prennent un chemin différent le matin de très bonne heure.*
- *Déplacement de la piste cyclable de l'avenue de la Praille.*
- *Négocier avec les CFF la traversée des voies de chemin de fer.*

Le Président demande si un commissaire souhaite prendre la parole avant de mettre aux voix cette proposition.

M. Geviser nous informe que les voies CFF sont fédérales et, de ce fait, elles ne sont pas de notre ressort.

Le Président répond que la commission demande au Conseil administratif de prendre contact avec les CFF pour négocier un passage sur voie, mais il ne s'agit pas de le faire en lieu et place de ceux-ci.

Mme Stebler soutient cette pétition qui va dans le sens de la délibération que nous allons discuter et voter peut-être ce soir et qui concerne l'assainissement des rues. Celle-ci sont très bruyantes et la commune doit soutenir cette pétition et aller dans le sens d'assainir ces rues où passent les camions.

Les recommandations de la commission sont acceptées par 23 oui et 2 abstentions.

2) **Pétition de l'association de quartier de la tambourine**

Elle est datée du 27 novembre 2009 et a été prise en considération le 10 décembre 2009. Elle a été renvoyée en commission des pétitions, celle-ci s'est réunie le 9 février 2010 et le rapport a été établi par M. Walder.

M. Walder n'a rien à ajouter à son rapport.

A l'issue de la séance, il avait été décidé à l'unanimité de demander au Grand Conseil d'ajourner le vote du crédit tant que Carouge ne sera pas en possession d'un PLQ satisfaisant. Le lendemain, cette position a été transmise par courrier du Conseil administratif au Grand Conseil par porteur et les commissaires ainsi que l'association de quartier de la Tambourine en ont reçu une copie. Les membres du Conseil municipal ont également été invités à contacter leurs députés pour soutenir cet ajournement. Depuis, ce point a été retiré de l'ordre du jour du Grand Conseil et il sera traité lors d'une autre session.

Il n'y a pas de demande de parole et le Président met aux voix cette proposition.

La proposition de la commission est acceptée à l'unanimité.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN "PLAN GUIDE" ET D'UNE CHARTE D'AMENAGEMENT DES QUARTIERS EST DE CAROUGE SITUES ENTRE LA MORAINES DE PINCHAT, L'ARVE, LE VIEUX-CAROUGE ET LA RUE DE LA FONTENETTE 116-2009 R

Ce projet a été pris en considération par le Conseil municipal le 10 décembre 2009, il a été renvoyé en commission de l'urbanisme, laquelle s'est réunie le 28 janvier 2010. Le rapport a été établi par M. Buchs.

M. Buchs n'a rien à ajouter à son rapport

La commission par 7 oui, 2 non et 3 abstentions propose l'amendement suivant :

"Qu'une nouvelle étude soit faite pour ce secteur ou que le plan guide soit complété en intégrant cette problématique de distance".

Le Président ouvre le débat :

M. Schmutz explique qu'effectivement la commission a voté cette proposition et il ne comprend pas que nous n'ayons pas reçu un nouveau projet de délibération amendé selon la décision de la commission.

Le président répond que la commission a donné un préavis et le nouveau projet ainsi amendé sera transmis une fois que l'amendement sera accepté par le Conseil municipal, s'il le veut.

M. Schmutz propose 3 amendements :

Le point 1 est inchangé.

Le point 2 : proposer un rapport de distance et de volume redimensionné et plus à échelle humaine dans le secteur actuellement occupé par la cité Léopard et pour partie les Menuisiers.

Le point 3 : sachant que les droits à bâtir du groupe de parcelles situées en contrebas de l'imposant immeuble du centre administratif de Carouge, parcelle actuellement occupée

par une communauté religieuse aurait déjà été comptabilisée dans des octrois de droits à bâtir précédents, faire rapport au Conseil municipal sur cette situation particulière, proposer, le cas échéant que les droits de viabilisation ou de mise en valeur des parcelles concernées puissent revenir à une collectivité comme notre Commune.

Le point 4 : faire rapport sur la situation particulière de la Maison abritant le bureau de l'Egalité à la rue de la Tannerie, considérant que cette maison possède une valeur historique puisqu'elle a été pendant quelque temps la résidence de Lénine.

Mme Stebler a 2 remarques :

- 1) Elle fait référence au dossier reçu et concernant le plan d'assainissement des rues, elle estime qu'il faut tenir compte des 400 mètres de la rue du Marché à la rue Saint-Victor dans l'aménagement des espaces publics.
- 2) Pour ce qui est des éclairages, il a déjà été discuté dans les diverses commissions de la volonté de ne pas reproduire ce qui a été fait à la place du marché.

M. Baertschi signale que c'est suite à une erreur qu'il a été indiqué que l'auberge communale pourrait être désaffectée. Il rappelle qu'elle a une longue histoire et si certains urbanistes pensaient pouvoir y proposer d'autres activités, comme des bureaux, c'est une idée à oublier rapidement. D'ailleurs, ceci a été confirmé par M. Nobs.

Vote des 3 amendements :

1^{er} amendement : *ajouter 1 point entre 1 et 2 qui dit : " proposer un rapport de distance et de volume redimensionné et plus à échelle humaine dans le secteur actuellement occupé par la cité Léopard et pour partie les Menuisiers".*

L'amendement est approuvé par 24 oui et 1 abstention.

2^{ème} amendement : *" sachant que les droits à bâtir du groupe de parcelles situées en contre-bas de l'imposant immeuble du centre administratif de Carouge, parcelle actuellement occupée par une communauté religieuse aurait déjà été comptabilisée dans des octrois de droits à bâtir précédents, faire rapport au Conseil municipal sur cette situation particulière, proposer, le cas échéant que les droits de viabilisation ou de mise en valeur des parcelles concernées puissent revenir à une collectivité comme notre Commune".*

L'amendement est refusé par 10 oui, 13 non et 2 abstentions

3^{ème} amendement : *(intégrer un point 4 qui serait, le cas échéant un point 3) : "faire rapport sur la situation particulière de la Maison abritant le bureau de l'Egalité à la rue de la Tannerie, considérant que cette maison possède une valeur historique puisqu'elle a été pendant quelque temps la résidence de Lénine".*

Il y a égalité par 12 oui, 12 non et 1 abstention et le Président doit trancher.

Comme le Président pense que Lénine est un personnage historique qui a marqué l'humanité, Le Président approuve cet amendement qui est accepté.

Il fait voter l'amendement de la commission : *"de rajouter qu'une nouvelle étude soit faite pour ce secteur ou que le plan guide soit pour le moins complété en intégrant cette problématique de distance".*

L'amendement de la commission est accepté par 17 oui, 3 non et 6 abstentions.

Le projet ainsi amendé est accepté par 22 oui et 4 abstentions.

Vu les quartiers situés à l'est de Carouge, entre le Vieux-Carouge et les nouveaux ensembles des années 1980, formant un tissu bâti complexe et hétérogène tels que les îlots : Tunnel, Moraines, Tannerie, Cité Léopard, Menuisiers, Clos-de-la-Fonderie et Cardinal-Mermillod ;

vu le nombre de plans localisés de quartiers et de projets d'aménagements liés à des opérations ponctuelles de constructions ou de démolitions-reconstructions en 3^{ème} zone de développement, répertoriés à l'est de Carouge où la planification s'annonce importante dans les années à venir ;

vu la nécessité de coordonner et d'orienter le développement futur de ces quartiers en garantissant la réalisation d'espaces publics et collectifs de qualité ;

vu que la Ville de Carouge s'est dotée d'un outil d'aménagement lui permettant d'assurer une cohérence des interventions et la qualité de chaque projet par la mise en place d'un « plan guide » développé par le bureau d'architectes BASSI & CARELLA, validé par la Commission d'urbanisme du Conseil municipal le 7 octobre 2008 et par la Commission cantonale d'urbanisme le 11 novembre 2008 ;

vu la charte d'aménagement en cours d'élaboration par les bureaux d'architectes Julien BARRO et BASSI & CARELLA, qui constitue un complément et un prolongement du « plan guide » ;

que la charte d'aménagement et le « plan guide » forment un fil rouge pour les autorités, les architectes, les propriétaires et les opérateurs souhaitant intervenir sur ces secteurs ;

qu'en fédérant la participation de chacun, la charte d'aménagement et le « plan guide » contribuent au développement durable du territoire communal ;

vu la fiche de mesures N° 3 du Plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 25 juin 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2009 ;

vu les enjeux d'une planification de ces quartiers qui prend en compte et intègre la problématique des équipements publics dans les nouvelles constructions, tout en définissant des principes d'aménagements, selon une liste non exhaustive établie par le Service Constructions et Urbanisme ;

vu l'étude en cours, développée par le bureau d'architectes BASSI & CARELLA visant à permettre d'acquérir à moyen terme (5 -10 ans) une surface de terrain pour y réaliser un groupe scolaire ;

Vu qu'une nouvelle étude est demandée dans ce secteur ou que le plan guide soit complété en intégrant cette problématique de distance (amendement voté par le Conseil municipal le 18 février 2010 par 17 oui, 3 non et 6 abstentions) ;

que dès lors, la mise en œuvre du « plan guide » et de la charte d'aménagement est un enjeu majeur pour la réalisation d'un quartier en pleine mutation ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 180'000.-- pour la réalisation d'un « plan guide » et d'une charte d'aménagement des quartiers est de Carouge situés entre la moraine de Pinchat, l'Arve, le Vieux-Carouge et la rue de la Fontenette.*
2. *De proposer un rapport de distances et de volumes redimensionné et plus à échelle humaine dans le secteur actuellement occupé par la Cité Léopard et pour partie "les menuisiers".*
3. *De faire un rapport sur la situation particulière de la maison abritant le Bureau de l'Egalité à la rue de la Tannerie, considérant que cette maison possède une valeur historique puisqu'elle a été pendant quelques temps la résidence de Lénine.*
4. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir ces frais en deux annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.331 dès 2011.*
6. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE PERMETTANT DE DEFINIR "L'ETAT DES LIEUX/ETUDE PARKINGS ET PLACES DE STATIONNEMENT A CAROUGE" 119-2009 R**

Ce projet a été pris en considération par le Conseil municipal le 10 décembre 2009, il a été renvoyé en commission de l'urbanisme, laquelle s'est réunie le 28 janvier 2010. Le rapport a été établi par Mme Kissling.

Mme Kissling n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission propose, à l'unanimité, d'accepter ce projet de délibération, et le Président demande si un commissaire souhaite prendre la parole.

Mme Stebler souhaite faire une remarque par rapport à la rue Daniel-Gevril car cette rue à 20 à 30 places de trop par rapport aux habitants ainsi que plusieurs parkings privés. Les habitants et elle-même souhaitent que lors de l'étude des macarons, les mandataires réfléchissent à la possibilité de supprimer quelques places de stationnement à côté du passage pour piétons où les enfants traversent. Etant entendu que chaque habitant doit pouvoir obtenir un macaron.

M. Gevisier demande de contrôler les voitures ventouses sur les places blanches. Il y a eu la semaine dernière de fortes chutes de neige et il a pu constater que des véhicules n'ont pas

changé de place durant plusieurs jours. Pour cette raison, le groupe UDC est favorable à des macarons ou des vignettes pour privilégier les habitants(es) et les entreprises de Carouge.

M. Vout estime qu'il faut bien tenir compte de la configuration d'une rue avant d'enlever des places de parking. Il trouve que les trottoirs de la rue Daniel-Gevril sont larges et qu'il faudrait les rétrécir.

M. Juget a remarqué que le parking de la Migros est fermé le dimanche ainsi que le soir et il demande s'il serait possible de discuter avec les responsables pour le laisser ouvert en raison des travaux actuels sur Carouge.

Le projet est approuvé à l'unanimité

Vu la question écrite de Madame Sonia Molinari posée lors du Conseil municipal du 25 juin 2009, au sujet de "l'état des lieux parkings à Carouge";

vu que le Conseil administratif a déjà été préoccupé par cette problématique et qu'il avait, de ce fait, commandé une première étude en septembre 2006 au bureau RGR INGENIEURS CONSEILS ;

considérant que les résultats de cette pré-étude ne répondent que partiellement à cette question écrite ;

vu la nécessité de répondre à cette question par le biais d'un complément d'étude ;

vu l'offre d'honoraires établie par le bureau RGR INGENIEURS CONSEILS ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE :

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF. 68'000.-- destiné à l'étude pour un "état des lieux/étude parkings et places de stationnement à Carouge".*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir le montant de CHF 68'000 en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement dès 2011, sous rubrique 62.331.*
7. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER DU RESEAU COMMUNAL 114-2010 P**

M. Nobs explique qu'en fonction de la législation fédérale sur la protection contre le bruit, il est proposé de financer une étude à hauteur de CHF 149'500.— qui nous permettra de déterminer les travaux qui devront être engagés pour que la Ville de Carouge corresponde à

cette Ordonnance fédérale. Les commissaires ont reçu une offre d'étude avec le budget détaillé visant à cette réalisation. Elle sera suivie de crédits de construction puisqu'il faudra certainement engager des crédits complémentaires pour la réalisation des mises aux normes des voiries communales sur le territoire carougeois. Il propose une discussion immédiate et un vote sur le siège du projet puisque nous aurons tout loisir de nous prononcer à l'issue de cette étude au moment de la dépose des crédits de construction.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion :

Mme Stebler salue ce rapport, cela fait des années qu'il est dit que Carouge est une des villes de Suisse la plus motorisée et 60 à 80 % de la population carougeoise souffre du bruit routier. Elle souhaite qu'on tienne compte de ce rapport dans les différents travaux à venir sur la Commune, comme les écoles qui seront surélevées où nouvellement construites ainsi que les PLQ. Il est important que pour chaque nouvelle construction, les experts urbanistes se préoccupent aussi des routes et des voiries à assainir. Elle espère que l'assainissement de ces 8 km qui représentent une vingtaine de rues se réalisera rapidement et nous en serons tous les bénéficiaires à travers la mobilité douce par le 20kmh, le façade à façade, la zone piétonne et les macarons.

M. Gevisier comprend qu'on va mettre des revêtements sur la route mais faudra-t-il aussi prévoir d'isoler les fenêtres des bâtiments ? Il faut tenir compte du fait qu'à Carouge la moitié des habitants sont propriétaires et il faut s'imaginer le prix que cela va leur coûter.

M. Monney est surpris de constater que dans le chapitre deux de la page une, il est stipulé que la route de Troinex est jugée non problématique pour le bruit. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu d'explication du mandataire par rapport à ce point lors d'une commission.

M. Nobs signale que l'explication sera certainement donnée au Conseil municipal au moment de la présentation de l'étude puisqu'aujourd'hui le mandataire a fait une brève vision de la situation pour produire sa proposition d'honoraires.

M. Baertschi fait remarquer qu'une Ordonnance de protection contre le bruit avait été décidée il y a quelques années avec certaines exigences et elle engageait déjà les pouvoirs publics à donner des participations et subsides. En fait, l'explication donnée dans les documents remis concerne la nouvelle répartition des tâches (la nouvelle RPT) qui réorganise les procédures et il serait intéressant de connaître les implications financières pour notre Commune. Les normes ont évolué puisqu'on a plus de trafic mais des revêtements qui absorbent le bruit.

Mme Stebler rajoute qu'elle souhaite qu'on tienne compte dans ce rapport de la couverture du Val d'Arve puisque les habitants étaient venus avec une pétition en raison du bruit. Pour répondre à M. Gevisier, les projets seraient financés à raison de 30 à 40% par le Canton et la Confédération.

Le projet est accepté par 24 oui et 2 non.

Vu la législation fédérale (Ordonnance sur la Protection contre le Bruit, OPB) obligeant les cantons et les communes à assainir leurs routes afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales, avant 2015 pour les routes nationales et avant 2018 pour les routes cantonales et communales ;

vu que la prise en charge des coûts de l'assainissement du bruit routier provenant de la circulation des routes situées sur le domaine public communal incombent aux communes ;

vu que la loi ouvrant un crédit d'investissement pour l'assainissement des routes cantonales et nationales précise que les routes communales devront être assainies par les communes concernées et que leurs programmes seront coordonnés par le groupe PRASSOB (commission de suivi de l'assainissement du bruit routier) et par le DCTI, notamment pour les demandes de subventions fédérales ;

vu que les contributions fédérales ne sont plus calculées selon le pourcentage du montant total des frais d'assainissement, mais en fonction de l'effet acoustique du projet ;

qu'elles peuvent ainsi couvrir entre 15% et 32% des frais en fonction de l'efficacité des mesures d'assainissement ;

considérant que, pour bénéficier des subventions fédérales, les communes doivent faire part de leur projet d'assainissement au canton, afin qu'il puisse être inscrit dans la convention-programme ;

vu qu'environ huit kilomètres de routes communales sur Carouge, soit près de 300 façades sont à assainir ;

vu la nécessité de réaliser un projet d'assainissement suffisamment précis pour permettre l'établissement d'un devis estimatif des coûts des mesures et travaux à entreprendre ;

considérant que l'assainissement du bruit routier est l'un des objectifs du Plan directeur communal (Pdcom) ;

vu le mandat d'études attribué, de gré à gré, à l'équipe pluridisciplinaire composée des bureaux URBAPLAN/CERA/RGR ;

vu le devis estimatif desdits bureaux ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 149'500.-- pour l'assainissement du bruit routier du réseau communal de la Ville de Carouge.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.

4. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 78.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS EN PROCEDURE OUVERTE, AU CREDIT D'ETUDE POUR LA SURELEVATION DE LA PARTIE PRIMAIRE ET LA REORGANISATION DE L'ECOLE DES PROMENADES AINSI QU'A L'AMELIORATION THERMIQUE DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT 122-2010 P

M. Nobs explique que cette délibération fait suite à la délibération 65-2009, relative à une proposition d'honoraires du bureau Alexis Burrus d'un montant de CHF 65'000.— pour l'établissement du cahier des charges visant à l'organisation du concours en procédures ouvertes selon les normes AIMP pour la surélévation de l'école des Promenades. Les résultats de cette étude et le cahier des charges ont été présentés lors d'une commission des travaux et plusieurs remarques ont été faites par les commissaires. Dans ce cadre là, le Conseil administratif propose cette délibération qui vise à l'organisation de ce concours et à couvrir le crédit d'étude qui suivra. C'est un concours à procédure ouverte à un degré tel que définit par le règlement SIA 142 dans l'édition 2009 et en conformité avec les accords sur les marchés publics AIMP de l'organisation mondiale du commerce du 15 avril 1994 et les annexes qui concernent le territoire de la Confédération.

Le bureau qui était divisé sur l'opportunité de lier les crédits d'organisation du concours avec le crédit d'étude et sur le fait qu'il a été possible de prendre connaissance du projet le jour du bureau s'abstient de toute recommandation et attend les propositions des commissaires.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

M. Gerster propose la discussion immédiate puisque nous avons déjà eu une présentation où il a été expliqué pourquoi le crédit a été lié au concours et il ne voit pas l'utilité d'aller en commission pour en rediscuter.

Le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Gevisier demande si les structures vont supporter la surélévation. D'autre part, il aimerait savoir pourquoi on ne fait que surélever des écoles alors que nous pourrions les démolir pour construire du neuf, surtout s'il faut défloquer le bâtiment actuel en raison de l'amiante et que c'est une opération qui coûte très cher.

M. Nobs répond que les concurrents qui s'engageront dans le concours d'architecture pour la surélévation et l'autre partie des travaux devront tenir compte des contraintes statiques l'isolation thermique et le désamiantage. Quant à la proposition de démolir complètement le secteur de l'école des Promenades, c'est sur la base des préavis et l'étude préliminaire faite par M. Burrus qu'il a été jugé plus utile de profiter des infrastructures existantes comme les salles de gymnastiques ou l'Aula qui ne méritent pas de travaux complémentaires.

M. Gevisier rappelle qu'il y a des projets de construction comme une tour de 20 étages et la Migros souhaite aussi faire des logements. Il pense que nous devrions construire une grande école plutôt que de faire des demi-centres scolaires et rehaussements d'écoles.

M. Nobs comprend les préoccupations de M. Gevisier mais il précise que les localisations des écoles font suite à des études qui mènent à des endroits stratégiques par les flux des écoliers concernés par des constructions complémentaires dans ces secteurs. Quant on parle de la Maison Baylon ou le développement du PAV, nous ne sommes pas encore certains que cela va évoluer comme prévu. Lorsque nous aurons des informations complémentaires, nous nous préoccuperons de réserver des endroits stratégiques sur le périmètre du PAV pour construire des écoles. S'il est réalisé tel que prévu aujourd'hui, il faudra 3 grandes écoles mais dans l'im-

médiat, nous répondons à des besoins actuels et nous verrons par la suite pour les besoins futurs. Une école coûte CHF 25'000'000.--, il serait inutile d'en construire une et n'avoir pas d'élèves à l'intérieur.

M. Montessuit a une question qui rejoint celle de M. Gevisier dans le sens où, comme l'a dit M. Nobs, le PAV n'est pas encore fait et la Maison Baylon est au point mort. Actuellement, cette école est sous-occupée et il n'y a pas, à sa connaissance, de grands quartiers qui vont se développer aux alentours de celle-ci pour les années à venir. De ce fait, il a de la peine à comprendre d'où vient l'exigence du DIP d'augmenter le nombre de groupes scolaire dans cette école, étant entendu comme cela a été relevé que si le PAV se réalisait, nous nous trouverions dans une autre dimension et une autre problématique.

M. Nobs explique que les besoins sont définis par le SRED (service de la recherche en éducation) qui, en fonction de constructions futures nous demande de mettre à disposition des classes pour y accueillir des élèves. Jusqu'à aujourd'hui, nous leur avons toujours fait confiance et n'avons jamais eu dans les écoles carougeoises de longues périodes de places vacantes ou inoccupées. Il est aussi imaginable qu'en raison du développement du secteur Est de Carouge des déplacements d'écoliers puissent se faire et que des élèves scolarisés à l'école de Jacques-Dalphin poursuivent leur scolarité à l'école des Promenades afin de libérer celle-ci pour pouvoir accueillir des élève du secteur Est de Carouge. Des mouvements d'élèves peuvent être envisagés et c'est cette réorganisation complète que le SRED étudie et c'est en fonction de celle-ci que nous avons fait ces choix de construction de surélévation de l'école des Promenades. Il est aussi clair que si un jour on se trouvait avec des classes disponibles, le Conseil administratif aurait largement de quoi remplir ces classe, ne serait-ce qu'avec l'EPI qui est à la recherche permanente de locaux pour donner des cours de musique à de jeunes carougeoises et carougeois et toutes les associations qui, sans cesse, nous rappellent qu'il y a un manque certain de locaux. Dans le cadre du développement de Carouge il est important d'avoir de la disponibilité de surfaces. Quant au propos de M. Montessuit concernant la Maison Baylon, le Conseil administratif ne partage pas cet avis puisque nous sommes aujourd'hui saisis d'un planning intentionnel de réalisation qui n'est pas lié aux projets de déclassement de la zone industriel ou du secteur Praille-Acacias-Vernet et nous devrions pouvoir disposer en fin d'année 2013 de surfaces disponibles pour l'administration. Les caisses concernées (CIA,CEH) ont donné leur accord au niveau des comités et nous attendons les confirmations des assemblées.

M. Montessuit constate qu'une des problématique des écoles vient du manque de personnel enseignant et on en a un exemple à la Tambourine où des classes sont ouvertes mais elles sont utilisées pour des activités annexes. Ce n'est pas en augmentant le nombre de classes que nous allons améliorer l'offre scolaire puisque que le DIP n'a pas les moyens d'apporter plus de professeurs. De plus, il n'est pas convaincu de la réponse de M. Nobs concernant les besoins en locaux parce que ce n'est pas en construisant des écoles que nous allons répondre aux demandes des sociétés carougeoises et il rappelle que ce n'est pas le but premier de ce genre de projet.

M. Maulini fait remarquer que le débat a déjà eu lieu et il rejoint les propos de M. Gerster pour les deux amendements et il demande s'ils sont pris en compte dans ce vote parce qu'ils ont été largement soutenus en commission.

Le Président répond que les amendements ont été proposés pour Val d'Arve et non pour les Promenades. Il tient à souligner que si un membre a des amendements à apporter aux propositions, il doit les signifier maintenant parce que nous n'allons pas tenir compte des remarques de la commission, même si elles ont été votées à l'unanimité. Lorsqu'une commission a lieu avant que le projet ne soit déposé, il faut apporter les amendements en Conseil municipal.

M. Nobs explique qu'il est écrit sur la délibération 122-2010 que le Conseil municipal a voté une délibération 65-2009 qui visait à établir une proposition d'honoraires pour l'établissement

d'un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours en procédure ouverte selon les normes AIMP pour la surélévation de la partie primaire de l'école des Promenades. La délibération a été votée et les conclusions de l'étude financée par la délibération ont été proposée en commission de manière à vous informer de ce que nos mandataires avaient fait en relation avec la délibération votée. La 122 -2010 fait suite à la délibération 65-2009 qui visait à l'établissement du cahier des charges pour l'organisation de ce concours et aujourd'hui, nous vous demandons de voter l'organisation de ce concours et le crédit d'étude qui suivra pour arriver à un crédit de construction. Le but est d'obtenir plus de 80% des soumissions afin d'avoir des prix précis et ne pas se retrouver en fin de travaux avec des dépassements importants.

M. Baertschi constate qu'on parle de l'organisation d'un concours et de toutes les études comme le SRED mais il aimerait attirer l'attention sur le fait que les écoles REP prévoient en moyenne 17 élèves par classe et nous en avons compté jusqu'à 26 dans nos écoles carougeoises. Par rapport à cet évolution de l'enseignement, la notion de la flexibilité lui semble importante à introduire, quelque soit les normes des grands spécialistes du DIP, ceci d'autant plus que les formes d'enseignement vont encore évoluer.

Le projet est approuvé par 23 oui et 3 abstentions.

Vu la délibération 65-2009, relative à la proposition d'honoraires du Bureau d'architecte Alexis BURRUS, d'un montant de CHF 65'000.-- TTC, pour l'établissement d'un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours en procédure ouverte selon les normes AIMP concernant la surélévation de la partie primaire de l'école des Promenades ;

vu le Plan localisé de quartier (PLQ) N° 28'305A, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 1992, autorisant une construction de R+1 niveaux et qui peut être surélevée d'un étage par application de l'article 3, alinéa 4, de la LGZD (article permettant de s'écarter de la stricte application du plan dans la mesure où la mise au point technique du dossier ou d'un autre motif d'intérêt général le justifie) ;

vu les conclusions du rapport « Prévion localisée d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire, période 2009-2012 » établi par le Service de la recherche en éducation, qui prévoit un besoin supplémentaire de 4 classes d'enseignement ;

vu que l'actuel bâtiment scolaire des Promenades (12 classes d'enseignement) ne pourra pas absorber l'accroissement des effectifs scolaires résultant des divers développements urbains de Carouge ;

vu que la surélévation de la partie primaire de l'école des Promenades (8 classes) permettra la réorganisation de l'ensemble de l'établissement scolaire, répondant ainsi aux exigences du Département de l'instruction publique par la réalisation d'un groupe scolaire complet (16 classes d'enseignement) ;

qu'en outre ce projet permet ainsi de séparer le parascolaire tout en créant de nouvelles affectations au sous-sol ;

vu que la surélévation du bâtiment devra répondre au "label Minergie" et que la partie existante de l'école devra se conformer aux recommandations du ScanE (Service de l'énergie) ;

vu la décision du Conseil administratif confirmant le mandat et la poursuite de ce dossier par le Bureau d'architecte Alexis BURRUS ;

vu l'offre d'honoraires établie par le Bureau d'architecte Alexis BURRUS pour l'organisation d'un concours en procédure ouverte selon les normes AIMP et pour l'étude, dont la récapitulation, sont annexées à la présente ;

vu le plan d'investissement prévoyant la réalisation de ces travaux pour la rentrée scolaire en septembre 2013 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE:

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'350'000.-- relatif à l'organisation d'un concours en procédure ouverte selon les normes AIMP et à l'étude pour la surélévation de la partie primaire et la réorganisation de l'école des Promenades, ainsi que l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.*
4. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

9. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS EN PROCEDURE SUR INVITATION ET AU CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR LES LOCAUX PARASCOLAIRES ET LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES PERVENCHES AINSI QUE DE NOUVEAUX LOCAUX DE MUSIQUE ET DE SOCIETES 123-2010 P

M. Nobs explique que cette délibération utilise la même procédure que celle dont nous venons de discuter et qui a été votée, sauf que nous ne sommes plus dans le cadre d'un concours en procédure ouverte mais d'un concours sur invitation à 1 degré. La différence réside dans le fait qu'en cas de procédure ouverte, elle est ouverte à tous les candidats potentiels qui s'inscrivent suite à la parution dans la feuille d'avis officielle, tandis que pour la procédure sur invitation, nous choisissons les candidats qui vont concourir pour ce projet. Il s'agit d'une délibération qui fait suite à la délibération 66-2009, qui était une étude confiée au bureau Yvan Girardet pour le même projet, donc l'établissement d'un concours d'un cahier des charges en vue d'un concours en procédure sur invitation aux normes AIMP destiné à la construction d'un bâtiment pouvant accueillir des locaux parascolaire, un restaurant scolaire

ainsi que des locaux de sociétés. Dans le cadre de la présentation à la commission des conclusions de l'étude de M. Girardet, un amendement important a été proposé par la commission qui consistait à étudier la possibilité de joindre le bâtiment projeté au bâtiment actuel des Pervenches afin que les utilisateurs des deux bâtiments n'aient pas à traverser la rue Montfalcon puisque c'est une rue à fort trafic. Le Conseil administratif encourage les Conseillers municipaux à amender cette délibération dans ce sens.

La proposition est prise en considération à l'unanimité

Le Président explique que le bureau pour les mêmes raisons évoquées lors du point précédent, c'est-à-dire qu'il n'a pas pu prendre connaissance du projet suffisamment à l'avance a décidé de ne rien proposer et de voir au sein de cet hémicycle si les commissaires souhaitent un renvoi en commission ou la discussion immédiate.

M. Montessuit propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Schmutz explique que la commission des travaux s'est réunie avant la rédaction du projet de délibération et il pensait retrouver cette proposition dans celui-ci. Il souligne le fait que contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de commission, il ne s'agit pas d'une liaison sécurisée entre les bâtiments mais physique et il reformule l'amendement : *"vu la demande de la commission des travaux du Conseil municipal d'inclure une liaison physique entre l'école des Pervenches et le nouveau bâtiment"*. C'est un point qui devrait s'ajouter dans les considérants.

M. Montessuit trouve que les raisons de cette proposition de crédit sont justifiées. Il a une question par rapport à l'organisation du concours, à savoir si on précisera l'utilisation de la partie en sous-sol qui était proposée comme dépôt par M. Girardet ou si cela sera ouvert aux concourants avec une possibilité d'en faire un parking.

M. Nobs répond qu'il n'est pas prévu un parking à la place des dépôts. Ceux-ci sont censés accueillir les archives de la Commune ainsi que des groupes de musiques, tels que ceux qui se trouvent dans le bâtiment des Charmettes. Par contre, nous pouvons le préciser dans le cahier des charges si M. Montessuit le souhaite.

M. Nobs revient sur la remarque de M. Schmutz concernant l'amendement et effectivement, nous aurions pu faire une nouvelle délibération pour l'inclure mais comme il y a eu d'autres amendements de la part du Conseil municipal pour la précédente délibération, le Conseil administratif a jugé plus prudent d'attendre que l'amendement soit confirmé par le Conseil municipal.

M. Monney a bien compris les motifs pour lesquels nous avons opté pour des procédures différentes, soit une sur invitation et l'autre ouverte mais pourquoi la deuxième délibération prévoit une procédure sur invitation avec un seul tour.

M. Nobs explique la procédure est la même que pour la Rippe et nous allons choisir trois bureaux d'architectes. Ensuite, le jury se prononcera en faveur d'un des projets.

Mme Molinari souhaite connaître les critères sous-jacents à la décision d'opter pour une procédure ouverte ou sur invitation.

M. Nobs explique que le choix du Conseil administratif a été guidé par le coût du projet final.

Mme Molinari demande si une limite est fixée.

M. Nobs répond négativement et il explique que le projet des Promenades est beaucoup plus conséquent, d'où le choix d'une procédure ouverte. Par contre, pour un coût moins élevé comme l'école des Pervenches, on fait une procédure sur invitation. Il n'y a pas d'autres arguments factuels pour ce choix.

Mme Stebler soutient l'amendement de M. Schmutz qui propose une liaison physique pour la traversée des enfants. Elle demande s'il est possible dans le futur d'étendre celle-ci entre l'école des Pervenches et le parc des Copeaux où, la aussi, les traversées sont dangereuses, c'est peut-être à voir dans l'étude d'un futur PLQ. Elle soutient cet amendement parce que c'est une rue à 40km/h et cela fait 15 ans que nous souhaiterions la mettre à 30km/h. Elle propose que les experts urbanistes chargés des futures études et réalisations de travaux de rénovation, reconstruction et assainissement des rues se réunissent régulièrement avec l'office de la mobilité pour faire avancer les travaux et que l'on ne se retrouve pas dans une situation similaire à la rue Daniel-Gevril où la piste cyclable avait été oubliée.

Le Président a reçu un amendement de M. Schmutz qui est de rajouter un point au considérant et il nous le lit : *"vu la demande de la commission des travaux du Conseil municipal d'inclure une liaison physique entre l'école des Pervenches et le nouveau bâtiment"*.

L'amendement est approuvé à l'unanimité

La proposition amendée est acceptée à l'unanimité

Vu la délibération 66-2009, relative à la proposition d'honoraires d'un montant de CHF 39'000.-- TTC, du Bureau d'architecte Yvan GIRARDET pour l'établissement d'un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours en procédure sur invitation selon les normes AIMP, destiné à la construction d'un bâtiment pouvant accueillir des locaux parascolaires, un restaurant scolaire, ainsi que des locaux de sociétés ;

vu les travaux obligatoires :

- *de mise en conformité des installations CVSE (chauffage-ventilation-sanitaire-électricité) de l'école et du Centre sportif des Pervenches,*
- *de réfection générale du bâtiment pour un meilleur rendement énergétique, d'aménagement des locaux d'enseignement selon les exigences du Département de l'instruction publique ;*

vu le besoin de classes d'enseignement supplémentaires, suite à la forte augmentation d'élèves répertoriée dans les prévisions scolaires établies par le Service de la recherche en éducation ;

vu que la réalisation des travaux décrits ci-dessus et le besoin urgent de surfaces libres impliquent le déplacement des locaux parascolaires et du restaurant scolaire de l'école des Pervenches et leur relocalisation dans le futur bâtiment communal qui abritera également des locaux de musique et de sociétés ;

vu les parcelles N° 1'351 et N° 1'862 situées en zone 3, propriétés de la Ville de Carrouge, et considérant le Plan localisé de quartier (PLQ) N° 28'628 adopté par le Conseil d'Etat, le 13 juin 1994, permettant la réalisation d'une construction de R+2 niveaux selon le programme décrit ci-dessus ;

vu la volonté du Conseil administratif d'offrir un lieu adapté, convivial et économique répondant au "label Minergie" ;

vu l'accord de la Fondation HBM EMMA KAMMACHER, propriétaire de la parcelle N° 2951, de voir la Ville de Carouge implanter une partie du projet en sous-sol sur ladite parcelle

vu la décision du Conseil administratif confirmant le mandat et la poursuite de ce dossier par le Bureau d'architecte Yvan GIRARDET ;

vu l'offre d'honoraires établie par le Bureau d'architecte Yvan GIRARDET pour l'organisation d'un concours en procédure sur invitation selon les normes AIMP et pour l'étude dont la récapitulation, sont annexées ;

vu le plan d'investissement prévoyant la réalisation de ce bâtiment pour la rentrée scolaire en septembre 2012 ;

vu la demande de la commission des travaux du Conseil municipal d'inclure une liaison physique entre l'école des Pervenches et le nouveau bâtiment ;

conformément aux articles 1 et ss de La Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E :

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 622'000.-- relatif à l'organisation d'un concours en procédure sur invitation selon les normes AIMP et à l'étude pour la réalisation d'un bâtiment communal destiné à accueillir les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, ainsi que de nouveaux locaux de musique et de sociétés.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement de la réalisation des travaux.*
4. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

10. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y en a pas

12. MOTIONS

Trois motions sont déposées ce soir :

1) Aide unique pour les familles carougeoises

Les auteurs de cette motion souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit :

*Considéran*ts :

- *Sachant que la situation économique va probablement devenir de plus en plus difficile pour les familles.*
- *Sachant que d'entretenir une famille avec des enfants coûte de plus en plus cher.*
- *Sachant que le chômage risque de se développer sur une grande échelle.*
- *Sachant que les finances de la ville de Carouge sont saines.*

Le PDC demande, au Conseil administratif, d'étudier la possibilité de remettre à chaque famille un bon unique de CHF 200.— par enfant jusqu'à 18 ans, à valoir sur des frais d'inscriptions ou de cotisations dans le cadre d'activités sportives culturelles ou de garde.

Le PDC

Le parti Radical

La motion est prise en considération par 25 oui et 1 non.

M. Buchs propose la discussion immédiate.

Mme Donnet demande un renvoi en commission sociale et jeunesse.

Le renvoi en commission sociale et jeunesse est accepté par 19 oui, 6 non et 1 abstention

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Lammar souhaite qu'un barème soit mis en place pour apporter une certaine limitation à cet arrosage. De plus, elle demande à ce qu'une personne vienne expliquer ce qu'est le R.D.U.

Mme Budry aimerait entendre les réels besoins des jeunes de Carouge par les travailleurs sociaux et les animateurs (trices) de la maison de quartier.

M. Gerster souhaite avoir une estimation du nombre de jeunes ainsi qu'une évaluation financière.

Mme Stebler explique que cette motion fait suite à un bonus de 20 millions qui a été affecté en partie à la dette communale. A.G.T. s'était battu contre la baisse d'impôts en raison des besoins de la Commune. Aujourd'hui, il y a une proposition et nous pourrions décider que ce bonus soit dédié aux familles et elle propose l'entrée gratuite à la piscine durant le mois de juillet comme cela se pratique pour la patinoire. Elle demande qu'une réflexion se fasse pour des prestations publiques gratuites.

Mme Donnet revient sur le principe de l'arrosage, ce genre d'opération va coûter cher à la Commune et elle souhaite une estimation dans une ligne budgétaire ainsi qu'une explication pour la gestion des bons et le temps d'occupation du personnel.

M. Buchs répond que le coût avait déjà été donné lors de la dernière proposition de la motion et il est de CHF 800'000.—.

M. Monney souhaite connaître le nombre de familles qui bénéficient d'une aide directe de la Commune.

2) Situation foncière du quartier de Granges-Collomb

Le secrétaire nous la lit :

Dans une délibération prise en date du 30 septembre 1993, le Conseil municipal de la Ville de Carouge a décidé de préavis favorablement (à l'unanimité avec deux abstentions) le projet de plan localisé de quartier no 28'566A-544 relatif à Grange-Collomb (anciens terrains de l'Institut Battelle).

Ce plan prévoit une extension du Domaine public essentiellement située sur le chemin Vert ainsi que sur la route de Troinex. Le système de dévestitures du quartier figure pour l'essentiel comme relevant du domaine privé et étant grevé de servitudes de passage tous usages.

Toute la partie située en contrebas de la parcelle est mentionnée comme un parc accessible au public. Le secteur situé en zone de verdure est même expressément mentionné comme destiné à être cédé gratuitement à la Commune de Carouge.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil administratif de nous faire un rapport circonstancié sur la situation foncière du secteur ainsi que sur la position actuelle, d'une part de l'Etat de Genève par rapport au devenir du réseau viaire, et d'autre part de notre Commune en tant qu'Autorité chargée de diverses tâches de proximité (en particulier des tâches de voirie).

En particulier, nous souhaiterions savoir :

- 1. Si des propositions concrètes de cession ou de rachat de tout ou partie des dévestitures ou encore du domaine privé de l'Etat (notamment pour les Grands Hutins) ont été faites à notre Commune ?*
- 2. Si le projet d'Agora établi sauf erreur au cours de l'an passé et dont nous n'avons pas eu encore connaissance impliquerait la Commune à court, long ou moyen terme ?*
- 3. Si les taxes d'équipements perçues en Zone de développement sont bel et bien revenues à la Commune et quel en aurait été le montant ?*

Parti socialiste

M. Baertschi (pour le parti socialiste) demande que cela soit porté à l'ordre du jour, c'est une motion technique et un rapport demandé sur la situation.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Schmutz demande le renvoi en commission de l'urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Baertschi explique que lors de l'audition des pétitionnaires, il a été évoqué des problèmes pour l'entretien de candélabres et de services de voirie, ceci au-delà de toutes les autres questions. Il a été aussi remarqué que le centre des Grands-Hutins est encore sur un terrain

qui est propriété de l'Etat. Il y a toute une série de points où nous souhaiterions avoir la position de l'Etat et de la Commune et il rappelle que ce plan prévoyait aussi des rapports avec le Rondeau. C'est sur cet ensemble de questions qu'il est souhaité une mise à plat de la part du Conseil administratif.

M. Gerster constate que la motion demande qu'il soit fait un rapport et il y a un renvoi en commission. Il ne comprend pas bien et pense qu'il y a une erreur de compréhension.

Le Président rappelle que nous sommes en pré-consultation et qu'il n'y a eu que la proposition de renvoi en commission. De ce fait, cette motion est renvoyée en commission de l'urbanisme.

M. Schmutz explique que M. Gester a raison et qu'il s'est trompé. L'idée consiste en ce que la commission de l'urbanisme soit saisie du rapport lorsque celui-ci sera rédigé et il demande la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'opposition et le Président annule la proposition de renvoi en commission et ouvre la discussion immédiate.

M. Montessuit propose d'inclure dans ce rapport une nouvelle étude du PLQ qui doit être proposé par l'Etat et qui a été vaguement esquissé lors de la réunion avec les pétitionnaires. Le but est d'essayer d'intervenir au sein de celui-ci avant qu'il ne soit définitif et d'obtenir un plan qui satisfasse tout le monde, comme par exemple localiser certains des bâtiments qui posent problèmes le long de la route de Drize.

M. Nobs relève le fait qu'il y a régulièrement des demandes d'audition de personnes dans le cadre de différents renvoi en commissions et il pense qu'il serait peut-être judicieux que celles-ci soit soumises au vote du Conseil municipal. Il propose une petite motion d'ordre pour bien comprendre dans quelle direction doit aller le Conseil administratif dans le cadre de ces convocations. Comme par exemple, suite à l'intervention de M. Montessuit pour le PLQ, est-ce que cette nouvelle étude doit être votée ? Doit-on venir avec un projet de PLQ ?

Le Président souhaite voter sur la motion et tout le monde peut proposer un amendement. Si M. Montessuit souhaite qu'il soit voté un amendement, il doit le présenter. S'il y a des questions ou des rajouts sans que cela ne soit fait sous forme d'amendements, ils ne seront pas votés et c'est au bon vouloir du Conseil administratif d'en tenir compte ou non.

M. Baertschi constate qu'il y a un débat délicat dans ce quartier et le but n'était pas de soulever cette question mais de mettre à plat certains points comme le fait de connaître les mètres carrés et leurs types prévus pour la Commune dans le cadre du PLQ. Idéalement, il faudrait un tableau récapitulatif et des propositions du Conseil administratif. Toutefois, il souligne le fait que l'idée n'est pas de gérer tout l'aménagement du quartier.

Mme Molinari rebondit sur les dires de M. Nobs car il lui semble important de garder une certaine fluidité sur les demandes d'intervenants externes auditionnés lors des commissions, ceci d'autant plus qu'il n'y en a pas un nombre exagéré. Par contre, effectivement quand il s'agit d'un texte ou d'une proposition concrète comme celle que vient de faire M. Montessuit, le cadre est déjà fixé clairement et il faut le faire sous forme d'un amendement.

Mme Lammar fait suite à la remarque de M. Nobs puisque le tour de pré-consultation est prévu pour que les Conseillers municipaux expriment leurs souhaits. Ensuite, c'est le Président de la commission qui décide des personnes qu'il souhaite auditionner.

Le Président rappelle que nous sommes en discussion immédiate et à ce stade, il n'y a plus de commission prévue.

M. Buchs s'étonne que M. Nobs propose au Conseil municipal une nouvelle façon de travailler. C'est le Président du Conseil municipal qui doit faire les propositions et non le Conseil administratif puisqu'il y a une séparation du pouvoir.

M. Nobs explique que c'est au niveau de l'administration que les gens sont invités et il s'agissait simplement de savoir quelles demandes étaient à prendre en compte mais il a bien compris qu'elles doivent toutes l'être et la situation est claire.

M. Montessuit propose l'amendement suivant :

Qu'il soit intégré à l'étude actuelle les évolutions possible du PLQ de la Tambourine afin de tenir compte des demandes des habitants.

L'amendement est refusé par 6 oui, 15 non et 5 abstentions.

La motion est acceptée par 20 oui, 2 non et 4 abstentions

3) Réalisation d'une thermographie aérienne infrarouge de notre Commune

Le secrétaire nous la lit :

- *Considérant que cette technique permet de mettre en évidence de manière très visuelle la problématique des déperditions de chaleur des bâtiments.*
- *Considérant que cette thermographie aérienne produira une "thermicarte" qui permettra à chaque propriétaire de se faire une idée des déperditions de chaleur sur ses bâtiments et décider, le cas échéant, d'une intervention pour améliorer son isolation.*
- *Considérant que la même opération s'inscrit dans l'engagement pris en tant que "Cité de l'Energie" et dans le sens du développement durable.*
- *Considérant que la fédération européenne pour le développement durable des régions encourage les communes à adopter cette stratégie.*

Nous demandons au Conseil administratif :

De faire procéder à une thermographie aérienne infrarouge de notre Commune.

*Le Parti socialiste
A Gauche Toute*

La motion est prise en considération par 25 oui et 1 abstention

M. Monney propose un renvoi en commission de l'environnement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation :

M. Gerster estime qu'il est difficile de voter pour cette demande puisqu'elle est faite directement au Conseil administratif, sans que le Conseil municipal n'en connaisse les conséquences quantifiables.

Le Président trouve que c'est une très bonne remarque et il propose aux commissaires d'amender ce projet durant la commission puisqu'il n'est pas voté en l'état étant donné qu'il est renvoyé en commission.

M. Gerster insiste sur le fait que les commissaires doivent connaître le coût de cette opération.

Mme Molinari trouve l'idée intéressante mais elle semble incomplète puisque nous savons que la vision en hélicoptère au travers des toits montrera une source de déperdition d'énergie importante et qu'il en est de même pour des fenêtres, des portes et certaines façades. Il faut étudier dans quelle mesure nous pouvons faire une action plus exhaustive et revenir sur l'idée qu'elle avait évoquée lors de la discussion sur les investissements, à savoir, de la possibilité de mettre sur place un fond qui pourrait servir à des privés pour améliorer l'enveloppe énergétique des bâtiments qu'ils possèdent. Ce serait une forme d'encouragement à l'assainissement énergétique et elle souhaite que la discussion prenne une ampleur un peu plus large que simplement une analyse des toits.

M. Montessuit se rappelle qu'il y a déjà eu une telle opération il y a 2-3 ans, mais uniquement sur la partie supérieure de Carouge, c'est-à-dire le plateau de Pinchat. Il propose que la commission se renseigne sur l'efficacité d'une telle mesure sur un tissu du type Vieux-Carouge, si cela s'applique à de vieux bâtiments et peut être facilement utilisable.

M. Monney propose d'inviter en commission M. Balsiger de la commune de Meyrin et M. Lugin de Bernex. Ces deux communes ont fait l'expérience et deux autres s'appêtent à le faire.

Mme Stebler recommande aux commissaires d'accepter d'utiliser ces nouvelles techniques que d'autres communes ont déjà expérimentées. Cela nous apportera une hiérarchie des bâtiments à assainir, et pour les plus urgents, les bâtiments publics. Par contre, elle craint que tout Carouge soit rouge.

M. Gevisier constate que nous allons pouvoir connaître le coût pour la Commune mais il aimerait aussi savoir ce qui va se passer pour les petits propriétaires dont les bâtiments ne sont plus aux normes et qui devront procéder à des transformations qui peuvent coûter cher. Il souhaite que la commission se penche sur cet élément.

13. RESOLUTIONS

Le Président a reçu une résolution du groupe UDC

Les auteurs souhaitent que ce point soit porté à l'ordre du jour.

Le secrétaire nous la lit :

Intégration des jeunes en mal-être par le biais du sport – R17-2010

Exposé des motifs :

*De nos jours, l'entrée de jeunes dans notre société d'adultes en tant que citoyens actifs à part entière se fait plus tardivement qu'autrefois.
Actuellement, la situation économique induit souvent un état intermédiaire d'inactivité, source de mal-être et donc de déviance.*

L'adolescence est une phase de transition importante. Le jeune est en pleine recherche d'identification avec assimilation et mimétisme d'un héros, le plus souvent parmi des "stars" et qui deviennent ses références.

Dans certains cas, il y a un mimétisme du "grand frère" : pour les plus jeunes, les héros sont les caïds de la cité.

La cellule familiale est le premier cercle de construction de l'individu. Même si elle ne peut seule être tenue pour responsable, une carence familiale sous-tend fréquemment des problèmes de violence. La famille est le premier lieu d'éducation et de socialisation de l'enfant. Mais, de nos jours, la cellule familiale est souvent déstabilisée : diminution du temps consacré aux enfants, absence de grands-parents, disparition de l'autorité paternelle, divorces, voire parents contre modèles...

L'apprentissage de la violence peut aussi se faire à travers les violences intrafamiliales.

Il existe des facteurs de risque et de délinquance chez le jeune. Le jeune dépressif peut fuir vers la mort physique en passant à l'acte par des méthodes de suicide "traditionnelles" ou bien, il peut plonger dans une mort sociale en exprimant sa violence par des actes antisociaux, lesquels sont en réalité la traduction d'un mal-être profond et d'un besoin de communication.

Que dire des consommations d'alcool, de tabac et de drogue chez les jeunes, dans la recherche de sensations toujours plus vives.

L'échec scolaire est en corrélation directe avec la déscolarisation des mineurs.

Par ailleurs, tout comme le respect du père, du professeur a, hélas, disparu.

L'enseignant n'est qu'un représentant d'une institution qu'il rejette.

L'architecture et l'insalubrité de certains quartiers ne sont pas les seuls responsables des actes de violence. La densité de la population et la proportion de la classe d'âges 12-25 ans, font que l'agressivité est omniprésente.

La montée de la petite délinquance, des incivilités, des bagarres entre bandes, parfois interethniques, du trafic de drogue, inquiètent fortement notre population et spécialement les plus fragiles.

Présentée par René Gevisier et René Guldemann, au nom de l'UDC Carouge, demandant que l'intégration sociale des jeunes en mal-être se fasse par le biais du sport

Vu le nombre d'habitants en constante augmentation,

Vu l'augmentation des délits, de jour comme de nuit, et des incivilités,

Vu l'importance de l'échec scolaire et la déscolarisation des mineurs,

Vu le manque de respect en général et la démission de certains parents,

Le Conseil municipal de la Commune de Carouge, dans sa séance du 18 février 2010

DECIDE

De charger le Conseil administratif de mettre sur pied un partenariat entre les clubs axés sur tous les sports et autres activités sportives et les travailleurs sociaux (hors murs) afin de canaliser les jeunes dans une passe difficile.

- 1) Promouvoir le respect, l'effort et la discipline par des échanges et par le dialogue avec les clubs sportifs carougeois par l'implication des ses champions et championnes de certains de ces clubs comme Julia Robra (judo), Patrick kinigamazi (boxe) ou Ruedi Moeschung (lutte).*
- 2) Encourager la pratique du sport comme thérapie et soutien psychologique au plus grand nombre, ceci dans un encadrement adapté et professionnel.*

La résolution est prise en considération par 23 oui et 3 abstentions

M. Gevisier demande un renvoi en commission de la jeunesse.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Stebler ne sait pas où voir ce tableau noir entendu sur la jeunesse puisque dans un rapport établi par des médecins éducateurs officiellement soutenus par la Confédération 98% des jeunes vont bien et une petite minorité a des difficultés et des souffrances. Il n'y a pas de démission des parents, les professeurs sont respectés et l'essentiel de la jeunesse va bien. Il est vrai que la société est dure et compétitive, même dans le sport et il y a peu de travail pour eux. Adaptions la société pour nos jeunes, donnons leur aussi des locaux et ces 2 % iront beaucoup mieux. Elle souhaite que les commissaires tiennent compte de ce rapport qui vient d'être publié sur la santé des jeunes.

M. Montessuit trouve cette résolution trop timorée et il propose que la commission étudie des sanctions pour les jeunes qui ne se présenteraient pas aux activités prévues pour eux.

Mme Budry rappelle qu'il y a d'autres solutions que le sport pour soutenir les jeunes en souffrances, notamment en créant des centres de formation. La Commune s'y emploie un peu mais peut-être pas assez, il y a un réel besoin de lieux culturels, de soutiens psychologiques et éducatifs. Elle pense qu'il faut étudier la possibilité de faire plus dans ce domaine et les sommes d'argent mises à disposition des clubs de sports pourraient être dispatchées vers d'autres solutions.

M. Maulini constate que pour les uns tout va bien et pour les autres tout va mal. Il pense que la vérité doit être entre les deux et il se rallie au renvoi de cette résolution en commission de la jeunesse. Il estime que nous devrions avoir une commission jeunesse et sport, cela existe dans d'autres pays et il y a même des ministères qui s'y consacrent. Il recommande aux commissaires de recevoir des professionnels qui peuvent expliquer la pédagogie par le sport.

Mme Donnet explique que suite à un précédent, elle souhaite que les personnes ayant déposé cette résolution soient présentes le jour de la commission qui traite ce sujet.

M. Schmutz souhaite que les commissaires soient renseignés sur le coût de cette affaire.

14. QUESTIONS

Questions écrites

Le secrétaire nous les lit :

Levée d'ordures

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge a été interpellé par de nombreux concitoyens qui ont remarqué que régulièrement, le vendredi soir, des sacs poubelles sont déposés sur le trottoir et ne sont levés que le lundi matin.

Le groupe UDC vous remercie de bien vouloir faire en sorte que ces pratiques cessent, afin de garantir un minimum de propreté dans Carouge pendant le week-end.

*Pour le Groupe UDC Carouge
René Gevisier*

Sécurité à carouge

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge exige, de la part du Conseil administratif de Carouge qu'il intervienne auprès de Mme Isabelle ROCHAT, Conseillère d'Etat

en charge du Département de Justice et Police, afin qu'elle dépêche le plus rapidement possible la Brigade de Sécurité Routière sur notre commune. Cette action a pour but d'effectuer des contrôles de vitesse.

En effet, il semblerait, selon plusieurs témoignages d'habitants carougeois, que la limitation de vitesse à 30km/h ne soit pas toujours respectée de la part de véhicules circulant sur notre territoire.

Le groupe UDC demande une telle action à titre préventif et vous remercie de votre réponse.

Pour le groupe UDC Carouge
René Gevisier

Questions orales

M. Buchs : apprentis sans papier, est-ce que la commune peut engager des jeunes sans papiers ?

Il a été interpellé par un article paru dans le 24 heures de ce jour où le Conseil communal de Lausanne a demandé à ce que la Commune engage des apprentis sans papiers puisque ces enfants peuvent aller à l'école et faire des études. Il demande si cela serait possible à Carouge.

Mme De Haller explique que le département de l'Intérieur du Conseil d'Etat menace de porter plainte contre la Ville de Lausanne qui a l'intention d'engager des apprentis sans papiers car c'est actuellement totalement illégal. A Genève, ils peuvent suivre une formation complète dans une école (mais non en dual) ainsi que tout le post obligatoire. A Carouge nous n'avons pas d'apprentis sans papiers.

M. Prodhom : Eco-quartier Jonction

Il souhaite savoir si les commissions PAV et Urbanisme sont informées de l'exposition sur les résultats du concours du futur "Eco-quartier Jonction" qui a lieu à FORUM FAUBOURG, 6 rue des Terreaux-du-Temple du 9 au 27 février 2010. Il recommande aux membres d'y aller car il pense que cela peut apporter un autre regard et il y a des projets intéressants qui méritent d'être vus.

Mme Budry : Carouge peut elle maintenir une Maison de l'égalité ?

Il en a déjà été question lors de la motion (erratum : amendement proposé par M. Schmutz concernant la valeur historique de la maison de Lénine) du Parti socialiste pour le 2 rue de la Tannerie où il est prévu un déménagement début avril. Le SPPE, service pour la promotion de l'égalité dépendant du département des institutions va devoir quitter cette vieille maison sympathique sans savoir quel service de l'Etat va le remplacer. Il existe des associations œuvrant pour l'égalité entre femmes et hommes qui sont installées dans le bâtiment annexe à la villa du SPPE, qui est dite Maison de Lénine. Ces associations vont lancer une pétition pour continuer à investir la maison de l'égalité parce qu'elles ont besoin de salles de réunion ainsi que de locaux pour y loger les archives de la vie privée, de la contestation et du MLF. La Commune peut-elle intervenir auprès de l'Etat pour les soutenir, ceci d'autant plus que ces locaux sont appelés à disparaître avec les projets d'aménagements de l'Est de Carouge.

M. Aebi répond qu'il va regarder ce qu'on peut faire et une réponse sera donnée prochainement.

M. Voignier : cycle de Drize

Il a été interpellé plusieurs fois par l'éclairage permanent de ce bâtiment en construction, c'est-à-dire, toutes les nuits et les week-ends. Ce chantier est piloté par l'Etat et il demande si nous pouvons intervenir.

M. Nobs va faire suivre la question auprès du DCTI.

M. Voignier : le Ciclotry

Il ne veut pas remettre en question leur travail mais il a été interpellé et a aussi constaté que ces personnes utilisent le mail des Promenades à 3 vélos les uns derrière les autres, ils passent sur la ligne blanche au niveau de la salle communale et utilisent les passages piétons pour traverser afin d'aller plus rapidement d'un endroit à un autre. Pour leur propre sécurité et celle des carougeois, il faut que ces personnes respectent les règles de circulation.

M. Aebi répond qu'on va leur transmettre ses directives et il rappelle qu'effectivement ils doivent respecter les règles comme tout le monde.

M. Monney : parking dans le parc de la cure

Il était intervenu il y a quelques mois concernant ce parking qui avait été construit sans autorisation et il souhaite savoir si le Conseil administratif a reçu des réponses, et où en est-on ?

M. Nobs répond que le Conseil administratif a donné un préavis négatif à la demande d'autorisation de construire un parking à cet endroit, c'est la seule prérogative que le Conseil administratif a eu par rapport à cette demande. L'autorisation n'a pas été délivrée et M. Le Maire a reçu les représentants de la Paroisse.

M. Aebi explique qu'il leur a confirmé la décision qui avait été prise et du maintien de ce préavis négatif. Maintenant il y a contact entre le DCTI et la Paroisse, notamment ceux qui ont construit ce parking et c'est à eux d'entrer en négociations si cela doit avoir lieu. La Commune ne peut plus intervenir et le DCTI est au courant de notre position.

M. Monney demande si nous savons quel est le délai de remise en état du parc.

M. Aebi explique qu'ils sont dans une phase de droit de recours et la procédure suit son cours. Une information sera faite prochainement sur ce qui va se passer.

M. Baertschi : bientôt les terrasses

Il avait posé une question écrite il y a un an qui concernait les terrasses des boîtes de nuit puisque nous avons le Point Bar, le RMV et le Jet Set. Elles font un tapage pas possible à point d'heure et il pense que l'utilisation de terrasses n'est pas justifiée pour ces établissements. Est-ce que le Conseil administratif entend leur remettre à disposition des terrasses pour cette année, notamment pour le point bar ?

M. Aebi constate que tout les établissements énumérés, à l'exception du Point Bar, n'ont pas de terrasse et si celui-ci fait sa demande, son dossier sera examiné, comme à l'accoutumée. Toutefois, si les règles en vigueur et le règlement des terrasses sont respectés, nous n'avons pas la possibilité de refuser leur autorisation, partant d'interdire son utilisation.

M. Baertschi se demande si on doit faire fonctionner les terrasses à partir de 2h du matin, parce que c'est à cela que revient le fait de leur octroyer une terrasse et pour le voisinage c'est particulièrement préjudiciable.

M. Aebi rappelle que l'extension accordée aux établissements publics qui en font la demande est de minuit à 2h du matin et, à ce moment là nous pouvons intervenir car il y a des conditions pour lesquelles des règles sont à appliquer. Si ce n'est pas le cas, les agents de police municipaux, avec leurs nouvelles prérogatives, pourront contrôler et intervenir ; le cas échéant, l'autorisation ne sera pas accordée et on interdira l'ouverture jusqu'à 2h du matin.

M. Baertschi rétorque que c'est de la théorie mais dans la pratique ils ouvrent les portes, s'installent sur ces soi-disant terrasses et dérangent longuement le voisinage jusqu'à point d'heure.

Mme Lammar : tableau noir ou rétro

Durant cette séance, elle a regretté que les amendements soient toujours donnés oralement et elle demande au Conseil administratif de réfléchir à l'utilisation d'un tableau noir, d'un rétroprojecteur ou autre afin qu'ils soient écrits et puissent être lus au fur et à mesure de la séance ; cela serait également utile pour les motions et résolutions.

M. Aebi pense que c'est une bonne idée et nous allons y réfléchir.

M. Nobs explique qu'il y a quelques années, le Conseil administratif avait proposé un projet qui n'avait malheureusement pas été retenu. Celui-ci consistait à installer 3 écrans de chaque côté avec un ordinateur comme support. Cette délibération va être actualisée au prix du jour et reproposée lors d'une prochaine séance.

Mme Lammar souligne le fait que l'idée est de trouver une solution à moindre coût.

Le Président confirme que le Conseil administratif va faire une proposition qui, le cas échéant, sera renvoyée en commission.

Mme Stebler : Pinchat-Moraine

Du cycle de Pinchat aux Moraines, la pente à un fort dénivelé, il y a beaucoup d'élèves et cet hiver un accident important a eu lieu. Une étudiante lui a demandé s'il est possible de déneiger un peu plus vite et régulièrement cet endroit parce qu'il est difficile à monter. Mme Stebler demande s'il est possible de faire quelque chose au niveau du déblaiement sans utiliser de sel.

M. Aebi répond que cela se fait automatiquement et nous devons saler parce qu'il ne suffit pas d'enlever seulement la neige.

Mme Kissling : droite carougeoise muselée

Elle souhaite savoir pourquoi la droite est muselée ce soir autour de cette table par des micros en panne. Elle trouve cela scandaleux et demande au Conseil administratif de réparer rapidement ce problème technique afin que nous puissions entendre les élans oratoires de ses collègues.

La séance est levée à 21h00/cf